# PROBLÈMES SOCIOLINGUISTIQUES ET ALPHABÉTISATION EN POLYNÉSIE FRANÇAISE (1)

# H. LAVONDÈS

## 1. Le cadre démographique et social

La Polynésie Française, dénomination qui a été substituée en 1957 à celle d'Etablissement Français d'Océanie, comprend cinq archipels : les Iles de la Société (réparties en Iles du Vent et Iles sous le Vent), les Australes, les Tuamotu, les Gambiers, les Marquises, correspondant sensiblement à autant de grandes divisions culturelles et dialectales à l'époque préeuropéenne. Bien que leur superficie émergée totale ne dépasse pas 4 000 km² (dont 1 000 environ pour la seule Ile de Tahiti), les îles qui composent le Territoire sont dispersées sur une surface d'océan comparable à celle de l'Europe. La population totale actuelle (1968) doit être de l'ordre de 93 000 habitants, (chiffre obtenu par extrapolation à partir des 84 500 habitants dénombrés lors du recensement de 1962). Plus du tiers de la population totale réside dans Papeete et sa « banlieue », plus de la moitié dans l'île de Tahiti, et les 4/5 dans le seul archipel de la Société (INSEE :

A la composition ethnique de la population du Territoire participent quatre grands groupes : population d'origine polynésienne, population d'origine européenne (popaa), population d'origine chinoise (tinito), population « demie ». Le critère racial n'est pas l'élément déterminant qui permet à un individu de se situer lui-même et d'être situé par autrui dans l'une de ces quatre grandes catégories. Les mélanges raciaux sont présents dans toutes les catégories et en particulier dans la catégorie polynésienne dont aucun individu ne peut être considéré avec certitude comme étant de race pure. Tel individu qui se considère comme polynésien peut fort bien avoir un type physique infiniment plus caucasoïde que tel autre qui se dira « demi ». Ces catégories ethniques se distinguent donc elles-mêmes à partir d'un ensemble complexe de critères qui sont de nature sociologique : genre de vie, niveau dans la hiérarchie socio-professionnelle, comportement économique, choix linguistique, etc. La catégorie des « demis » en particulier est très difficile à cerner par une définition (BEN FINNEY, 1964: 46-48; KAY, 1963: 329-330; MOENCH,

Cah. O.R.S.T.O.M., ser. Sci. hum., vol. IX, no 1, 1972: 49-61.

<sup>17, 31).</sup> Ce déséquilibre démographique entre les Iles de la Société et plus particulièrement Tahiti et l'ensemble des quatre autres archipels qui ne groupent que le 1/5 de la population totale du Territoire va sans cesse s'accentuant du fait d'importants courants migratoires partant des archipels en direction de Tahiti. Ce n'est pas le moins important des facteurs qui expliquent le recul des autres dialectes polynésiens au profit du tahitien,

<sup>(1)</sup> Version originale française de « Language Policy, Language Engineering and Literacy », in Thomas A. Sebeok (éd.), Current Trends in Linguistics, Vol. VIII, Linguistics in Oceania (sous presse), publiée avec l'autorisation de Thomas E. Sebeok et des éditions Mouton et Cie. Je tiens à exprimer mes remerciement à M. l'Inspecteur Krault, Directeur du service de l'Enseignement, pour l'aide qu'il m'a apportée dans la préparation de ce travail, ainsi qu'à M. A. Grand, Inspecteur d'Administration.

1963 : 4-6 ; Panoff, 1964 : 14-15, 126-133). Parmi les individus ayant une double ascendance européenne et polynésienne, elle comprendrait ceux qui, ayant choisi de s'aligner sur les modèles européens, y sont effectivement parvenus. Il faut noter également qu'un individu donné est susceptible de se rattacher tantôt à la catégorie polynésienne, tantôt à la catégorie demie en fonction de l'interlocuteur et du contexte : tel qui se considère comme polynésien dans son village d'origine, se considèrera comme demi lorsqu'il est à Papeete. C'est dire à quel point tout cela est matière à appréciation et avec quelle précaution il convient d'accepter les chiffres figurant dans les recensements officiels. La composition ethnique au recensement de 1962 était la suivante (INSEE : 34-35) :

Polynésiens	62 747
« Demis »	8 492
Chinois et métis chinois	9 577
Européens	2 696

# 2. La situation linguistique

On parle donc en Polynésie française des langues en provenance de trois ensembles continentaux : l'Europe, l'Asie et l'Océanie. Les langues européennes sont représentées dans le Territoire par le français et par l'anglais. L'anglais, sans avoir, certes, une position comparable à celle du français, est mieux connu en Polynésie que dans les autres territoires d'Outre-Mer d'expression française. On ne peut manquer d'être frappé du nombre d'individus ayant une bonne connaissance de la langue anglaise au sein de la population originaire du Territoire, particulièrement dans la catégorie des « Demis ». Les professeurs d'anglais de l'enseignement secondaire s'étonnent de la facilité que manifestent leurs élèves d'origine locale dans l'apprentissage de la langue anglaise, facilité qu'ils jugent supérieure à celle de leurs condisciples d'origine métropolitaine. Ils l'attribuent à de bien douteuses ressemblances phonétiques entre l'anglais et le tahitien. En fait, cette situation de l'anglais tient à des conditions historiques et géographiques particulières. Ce n'est qu'en 1842 que Tahiti devint un protectorat français. De 1796 à 1862, période où la London Missionary Society a exercé son ministère à Tahiti, l'influence anglaise a été d'abord quasi exclusive, puis encore importante au début de la période du protectorat. Le tahitien, et même le français parlé localement portent des marques très

apparentes de cette période d'influence anglaise qui a laissé des traces notables dans le vocabulaire (O'REILLY, 1962: 69-81). Aujourd'hui encore, la situation géographique de Tahiti, dont les plus proches voisins (Hawaii, Australie, Nouvelle-Zélande, USA) sont des pays de langues anglaises, l'intensité particulière des relations commerciales et touristiques avec ces pays, l'existence de mariages mixtes americano-tahitiens suffisent à conserver à l'anglais une place éminente. Pour donner une idée de l'importance de cette influence anglo-saxonne dans le Territoire, on peut signaler qu'il est de bon ton dans l'élite de la bourgeoisie « demie » d'aller faire ses courses à Honolulu et de se faire soigner aux Hawaii ou sur le continent américain, que dans la population tahitienne de faible niveau économique, les unités de mesures anglo-saxonnes (pied, pouce, gallon) sont les seules utilisées et que la seule littérature familière est celle qui est écrite sur les boîtes de conserve, pour la plupart d'origine anglo-saxonne. Il est difficile de donner une évaluation chiffrée du nombre d'individus ayant une certaine connaissance de l'anglais. Notons seulement, en formulant des réserves sur lesquelles nous reviendrons plus tard, que dans le cadre du recensement de 1962, il apparaît que 3,9 % de la population de plus de 15 ans (soit un peu moins de 2 000 individus) a indiqué une langue autre que le français, le tahitien ou le chinois à la rubrique langues lues et écrites. Cette « autre langue » est vraisemblablement l'anglais dans la plupart des

Le chinois est parlé à Tahiti à la suite de migrations organisées à l'origine pour faire face aux besoins de main-d'œuvre pour les plantations. La première vague arriva en 1865-1866. Une seconde vague, numériquement beaucoup plus importante que la précédente, eut un caractère plus spontané et pénétra dans le Territoire au cours d'une période allant de 1909 à 1928 (MOENCH, 1963 : 17-26).

La population d'origine chinoise de Tahiti est originaire de la province de Kwangtung. « At least 80 % — and possibly as high as 90 % of chinese in the Society Islands speak Hakka, originally a northern China language closely related to Mandarin... The remainder of the chinese population are Cantonese, or as they call themselves, « Punti » which means « native ». The Punti minority may be divided into speaker of several fairly distinct dialects of Cantonese... » (МОЕНСН, 1963: 14).

Il est à noter que pour la population d'origine chinoise, la possession d'une deuxième langue est une nécessité vitale. Les exigences du commerce, branche

d'activité de prédilection de la population chinoise, rendent nécessaire le bilinguisme chinois-tahitien pour les commerçants des zones rurales et un trilinguisme chinois-français-tahitien pour ceux de Papeete. La conséquence de ceci est un recul du chinois. Un facteur notable de ce recul a été, depuis 1938, l'obligation faite aux commerçants chinois de tenir leur comptabilité en langue française. Pendant un certain temps, beaucoup ont tenu une double comptabilité en chinois et en français, mais cette pratique tombe en désuétude (COPPENRATH, 1967: 82). Le français et le tahitien tendent à pénétrer dans la langue de la conversation courante avec pour résultat des mélanges linguistiques dont MOENCH (1963: 15) donne un amusant exemple. Les interférences linguistiques (pour ce concept, cf. Weinreich, 1953) entre le chinois et le tahitien sont nombreuses. Elles touchent non seulement le système phonologique mais aussi le système grammatical du tahitien tel qu'il est parlé par les Chinois. Dans les milieux de la bourgeoisie urbaine, on rend cette influence chinoise responsable de l'altération actuelle de la langue tahitienne. Une étude serait nécessaire pour déterminer si cette affirmation est fondée ou si elle n'est qu'un reflet des préjugés antichinois. Il est également fort possible que la connaissance du chinois elle-même, en particulier du chinois écrit, soit en recul dans les jeunes générations. On peut l'inférer des données figurant dans le recensement de 1962 : la proportion des personnes des deux sexes « sachant lire et écrire le chinois » est de 61 % pour l'ensemble de la population de 15 ans et plus d'origine chinoise, de 47 % seulement pour la classe d'âge ayant entre 15 ans et plus et moins de 20 ans (INSEE: 142, 135, 145). Il est à noter cependant que, selon certaines informations. le chinois parlé et écrit tendrait à se maintenir dans les échanges d'informations commerciales dont il aiderait à assurer le secret.

La population d'origine polynésienne est largement majoritaire dans le Territoire. Bien que les données du recensement de 1962 ne permettent pas de l'affirmer, il semble que son taux de croissance démographique soit plus élevé que celui des autres groupes. La langue polynésienne caractéristique de ce groupe ethnique se subdivise en un certain nombre de dialectes dont l'importance est très inégale. Dans l'ensemble des îles de la Société (qui comprennent les Iles du Vent et les Iles sous le Vent) on parle le tahitien. Selon HOOPER, cependant, une forme dialectale du tahitien se maintient dans la petite île de Maupiti en raison de son éloignement de Tahiti et de la difficulté des communications (HOOPER, 1966 : 92). Les immigrants venus d'autres aires dialectales du Territoire

parlent entre eux, au moins un certain temps, leur dialecte propre mais utilisent le tahitien dans les relations inter-ethniques. Le tahitien est actuellement en pleine expansion. Il est devenu la langue de relation pour l'ensemble de la communauté de souche polynésienne du Territoire. Dans tous les archipels, le tahitien est compris et, à des degrés divers, parlé. Cette position dominante du tahitien s'explique par de multiples causes : prépondérance écrasante de Tahiti dans les domaines démographiques et économiques, rôle des petits fonctionnaires des archipels éloignés (infirmiers, gendarmes auxiliaires, instituteurs) qui sont pour la plupart de langue tahitienne, rôle de langue commerciale joué par le tahitien pour les transactions avec les goélettes qui sont les seules relations directes que les îles aient avec l'extérieur. Il faut enfin souligner le rôle prépondérant joué aujourd'hui dans la diffusion du tahitien par les émissions en langue tahitienne de Radio Tahiti. Pour beaucoup d'îles, en dehors des rares goélettes, les postes à transistor, de plus en plus répandus aujourd'hui, représentent le seul contact avec un monde extérieur proche ou lointain, qui inspire aux Polynésiens une insatiable curiosité. L'écoute quotidienne de l'émission en langue tahitienne du soir (de 17 h à 19 h), à un moment de la journée qui convient parfaitement au rythme de vie des Polynésiens décalé d'une à deux heures par rapport au rythme européen, a le caractère d'un rite religieux qui prend le pas sur toute autre occupation. Le public porte un intérêt particulier aux messages personnels radiodiffusés, qui remplacent les télégrammes partout où il n'y a pas de bureau de poste, aux messages faisant connaître le mouvement des goélettes, et aux « disques des auditeurs » qui permettent de raviver les liens d'affection entre les parents éloignés dans l'espace. A 19 h, heure où commencent les émissions en langue française, dans tous les cas que j'ai pu observer dans les îles éloignées, les postes sont éteints même par les auditeurs possédant une bonne connaissance du français. Dans les rares cas où l'écoute est poursuivie, on cherche à capter des émissions musicales à Honolulu. La Radio est un puissant moyen qui permet aux Polynésiens de prendre conscience d'eux-mêmes en tant que communauté linguistique et même en tant que communauté tout court.

On manque d'éléments d'appréciation permettant de connaître la position des dialectes autres que le tahitien, mais le fait global de leur régression est certain. Pour les îles Australes, P. VÉRIN constate sans autre précision que « le corpus linguistique que constitue le dialecte de Rurutu est encore fort bien préservé » (1966 : 290). Il ressort de l'esquisse qu'il

donne de la dialectologie de l'ensemble de l'archipel que chaque île possédait un dialecte nettement différencié, présentant des affinités avec le tahitien et les dialectes parlés aux Iles Cook (Vérin, 1965 : 290-296). Sur la situation des différents dialectes des îles Tuamotu, aucune information récente ne semble disponible; sur la situation ancienne on consultera le dictionnaire de STIMSON (1964), et particulièrement la carte des divisions dialectales. L'impression personnelle et très subjective de l'auteur de ces lignes, acquise au cours d'un voyage en goélette comportant neuf escales de quelques heures dans différentes îles, est qu'une forme du dialecte très altérée par l'influence tahitienne est encore parlés dans certaines îles dans le cadre de la vie quotidienne. L'extrême mobilité de la population des Tuamotu, l'importance des courants migratoires en direction de Papeete, la dépopulation de l'archipel qui en découle (entre les recensements de 1956 et 1962, alors que la population de l'ensemble de la Polynésie augmentait de 11 %, celle des Tuamotu diminuait de 15 %) font que la régression des dialectes ne peut que s'accentuer dans l'avenir. Aucun renseignement n'est disponible pour l'archipel des Gambier. En résumé, l'évolution actuelle des différents dialectes autres que le tahitien parlés en Polynésie Française n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse et il y aurait là pour un linguiste un sujet intéressant. Pour les Marquises, en revanche, un séjour d'une dizaine de mois, passé presque totalement dans l'île de Ua Pou, m'autorise à estimer que la position des dialectes est menacée sans doute, mais néanmoins très solide. Les dialectes marquisiens se subdivisent en deux groupes : les dialectes du groupe Nord qui comprend trois îles habitées, les dialectes du groupe Sud qui comprend trois îles également. L'intercompréhension est possible entre sujets parlants de l'un et de l'autre groupe. Des variations dialectales existent également entre les différentes îles d'un même groupe et même les différentes vallées d'une même île. Elles sont faibles sans doute, mais suffisantes néanmoins pour que les gens de Nuku Hiva puissent tourner en dérision les gens de Ua Pou, qui étaient considérés comme des rustres dans les autres îles de l'archipel, en les appelant les ta koe (c'est-àdire les gens qui disent ta koe au lieu de ta ?oe pour l'adjectif possessif de la deuxième personne). Les dialectes des grandes îles, c'est-à-dire de Nuku Hiva et de Hiva Oa, sont considérés comme plus prestigieux et sont souvent imités par les sujets parlants des autres îles, en particulier lorsque l'on cherche à donner à ses propos un tour littéraire et solennel. Ceci apparaît notamment dans les harangues des chefs aux populations de leurs districts. L'influence

des dialectes prestigieux sur ceux qui le sont moins se manifeste par de fréquents emprunts de formes. Il en résulte que deux ou trois formes du même mot peuvent être employées alternativement par le même sujet parlant sans que ces variantes aient toujours une valeur stylistique (par exemple à Ua Pou : koe, ?oe : toi ; koº aka, ^oaka, koana : obtenir ; ^aki, ^aani : ciel, etc.). Il est à noter que ces variantes admettent certaines alternances phonétiques (k/', k/n par exemple) mais en excluent rigoureusement d'autres (f/h). Au stade actuel donc, l'interpénétration des dialectes se manifeste davantage par la multiplication des variantes que par une substitution d'une forme dialectale à l'autre.

Les raisons du maintien du dialecte primitif dans l'archipel des îles Marquises sont multiples. Elles sont d'ordre géographique et démographique tout d'abord. Les Marquises sont un archipel éloigné de Papeete, les communications avec la capitale sont longues et peu fréquentes. Jusqu'à une date très récente, les courants migratoires en direction de Tahiti étaient comparativement très faibles : au recensement de 1962, 10 % seulement de la population totale originaire des Marquises résidaient en dehors de l'archipel. A cela viennent s'ajouter des raisons d'ordre historique et religieux. La population est dans son immense majorité catholique. Les protestants représentent à peine 10 % de la population et ne constituent une minorité importante que dans trois vallées de la seule île de Ua Pou. Or, contrairement aux protestants dont le tahitien est la langue religieuse et qui sont culturellement orientés vers des modèles tahitiens, les missionnaires catholiques, tous originaires d'Europe, ignorent le tahitien et utilisent exclusivement le marquisien pour les besoins du culte et pour la vie pratique. Enfin, certaines aspirations politiques plus ou moins conscientes des populations marquisiennes agissent dans le sens du conservatisme linguistique. Les populations marquisiennes, conscientes de leur retard culturel et économique par rapport à Tahiti et faisant à l'égard des Tahitiens un complexe d'infériorité, redoutent que cette situation de déséquilibre ne se traduise par une mainmise tahitienne de fait sur leurs îles. Ils en voient une préfiguration dans le fait qu'une énorme majorité des fonctionnaires subalternes exerçant aux Marquises (gendarmes auxiliaires, infirmiers, moniteurs d'agriculture, instituteurs) n'est pas originaire de l'archipel. Les considérations qui précèdent ne doivent pas donner à penser cependant, que le marquisien est resté totalement inchangé depuis l'époque pré-européenne et que les grands courants d'acculturation qui se sont manifestés dans le reste de la Polynésie française ont

épargné les Marquises. Encore qu'il soit difficile de mesurer la nature et l'ampleur du phénomène sans étude précise de ce problème particulier, il apparaît certain que le marquisien s'est appauvri depuis la période des contacts avec les Européens. Les mots nouveaux empruntés à l'anglais pendant la première moitié du xixe siècle (influence des baleiniers), puis au français, n'ont pas compensé cet appauvrissement. Des sondages faits auprès de quelques jeunes et consistant à leur faire indiquer pour quelques pages d'un dictionnaire marquisien-français les mots qu'ils connaissaient font apparaître que près des deux tiers des mots figurant dans cet ouvrage (DORDILLON, 1901) leur sont inconnus. Même si l'on tient compte de ce que figurent dans le dictionnaire en question nombre de mots dialectaux ou de termes ayant trait à la culture pré-européenne normalement ignorés des informateurs, l'appauvrissement paraît certain. Les marquisiens eux-mêmes en ont conscience et considèrent que leur dialecte est menacé de disparition. Mais, chose curieuse, c'est le français, selon eux, qui est en passe de le supplanter. Il s'agit là d'un jugement qui est démenti par les faits et dont l'explication profonde doit probablement être recherchée dans les aspirations politiques confuses mentionnées plus haut. L'affirmation est en effet paradoxale dans cet archipel où le français est moins connu que partout ailleurs en Polynésie. A Ua Pou, en dehors des instituteurs et des fonctionnaires, seules une ou deux personnes ont une connaissance passable du français. Les autres ne le parlent que très médiocrement ou pas du tout. Au contraire, la connaissance pratique du tahitien est à peu près générale. Des différences dans le bilinguisme apparaissent toutefois en fonction du sexe. La connaissance d'un français rudimentaire est plus répandue parmi les femmes que parmi les hommes. Celles-ci, en effet, ont souvent fait des études primaires dans un internat tenu par des sœurs missionnaires à Atuona où les élèves vivent complètement coupées du milieu familial toute la durée de l'année scolaire et même, par le passé, pendant toute la durée de leurs études. Un micro-milieu artificiel de culture française est ainsi créé, et ces conditions apparaissent favorables à l'acquisition d'une connaissance pratique d'un français rudimentaire. La connaissance du tahitien, en revanche, est plus développée chez les hommes que chez les femmes. Ceux-ci en effet l'utilisent pour les transactions commerciales réalisées avec les goélettes. Face aux problèmes linguistiques, l'attitude des Marquisiens est donc ambivalente. La possession du français représente un idéal très difficilement réalisable dans le contexte actuel mais intensément désiré dans la mesure où elle est la

condition nécessaire pour progresser dans la hiérarchie sociale et économique et, notamment, accéder à des postes de fonctionnaires ardemment convoités. L'acquisition du tahitien représente en revanche un but facilement accessible grâce à la multiplicité des contacts avec la petite minorité de fonctionnaires tahitiens immigrés, à la parenté des deux langues, à l'action éducative de Radio Tahiti. De plus, bien qu'on s'en défende pour des raisons politiques et psychologiques, le Tahitien et la culture dont il est le véhicule jouissent aux Marquises d'un immense prestige. Par rapport à l'ennui écrasant qui est le lot des insulaires des archipels éloignés, Tahiti représente le mirage fascinant d'une civilisation vivante et brillante. La jeunesse, en particulier, éprouve pour tout ce qui est tahitien un véritable engouement, adoptant ses chants et ses danses et subissant fortement l'influence de sa langue. Aux Marquises, donc, à une francisation voulue par l'administration, acceptée par les missionnaires, rêvée par la population, s'oppose une tahitianisation de fait.

Il faudrait pouvoir conclure cet exposé de la situation linguistique par une estimation chiffrée du nombre d'individus parlant une ou plusieurs des langues et dialectes énumérés plus haut. En fait, faute d'une enquête portant spécialement sur ce problème, il faut se contenter ou d'estimations partielles forcément grossières, ou des données portant sur l'ensemble de la population, mais recueillies dans un but non linguistique au cours du recensement effectué en 1962. Un exemple d'estimation partielle est fourni par le travail de Ben Finney; elle porte sur Aoua, un quartier du district de Paea, assez représentatif d'une zone rurale de Tahiti très fortement influencée par Papeete, et concerne uniquement la connaissance du français parlé: « Although I made no formal survey, I estimate that about 30 per cent of the Aoua speak French with some fluency; that another 50 per cent can at least carry on a simple conversation in French; and that only about 20 per cent of the Aoua are completely, or almost completely, unable to speak the language » (BEN FINNEY, 1964: 52). Quant aux résultats du recensement de 1962, ils figurent dans le tableau 1 qui représente sous une forme condensée les réponses données aux agents recenseurs à la question demandant « pour toute personne âgée de quinze ans et plus, si cette personne savait ou non à la fois lire et écrire une langue quelconque et dans l'affirmative, le diplôme le plus élevé qu'elle pouvait avoir obtenu ». Les agents recenseurs devaient inscrire une ou plusieurs des réponses suivantes: aucune langue, tahitien, français, chinois, autre langue. De nombreuses réserves doivent être formulées quant à

TABLEAU 1

POPULATION DE 15 ANS ET PLUS PAR ORIGINE

	P	OPULATION	1 DE	15	ANS	ET	PLUS	PAR	ORIGINE	
ET	PAR	LANGUES	LUES	ET	ÉCF	UTE	s (d'a	près	INSEE	: 145)

	Origine							
Langues lues et écrites	Poly- né- sienne	« De- mie »	Euro- pé- enne	Chi- noise	Di- vers	En- semble		
Aucune langue Tahitien seulement . Français seulement . Chinois seulement . Une ou plusieurs langues autres que les précédentes	21 567 978 10	98 875 413 2	9 17 1 324	288 461 350 1 413	21 93 120 3	2 577 23 013 3 185 1 428		
res seulement	58 9 168 23 51 17 44 1	4 2 466 1 10 1 28	12 135 — 6 1 440	8 709 452 2 638 44 6	77 108 — 44 6 147	159 12 586 476 113 663 703 7		
chinois Tahitien, français,	28	5	3	774	_	810		
autre	312	257	62	92	72	795		
autre Français, chinois,	11		_	2		13		
autre  Non déclaré	1 591	17	1 14	40 32	71	42 725		
Ensemble	35 021	4 177	2 024	5 311	762	47 295		

la signification et à la validité des réponses données. Ces réserves, du reste, les organisateurs du recensement sont les premiers à les faire. Ils remarquent que les réponses « n'ont fait l'objet d'aucune vérification... [elles] traduisent donc simplement les déclarations des intéressés et peuvent dans ces conditions être biaisées, les recensés ayant tendance à donner des réponses les surclassant » (INSEE: 42). Les organisateurs du recensement se demandent également si les agents recenseurs n'ont pas confondu « savoir écrire telle langue » avec « savoir la parler ». Il faut rappeler en outre que l'objectif des organisateurs du recensement n'était pas de connaître les langues parlées dans le territoire mais seulement de déterminer le taux d'alphabétisation. Le recensement, notamment, a ignoré l'existence des dialectes polynésiens autres que le tahitien et les réponses données ont pu être biaisées de ce fait, en particulier aux Marquises où le taux exceptionnellement élevé d'analphabètes peut fort

bien traduire simplement le fait que beaucoup de gens n'y savent écrire que le marquisien. Cependant, malgré ces réserves et en partie à cause d'elles, on peut dire avec les organisateurs du recensement que « à la limite, ces résultats peuvent donner une idée des langues parlées » et c'est la raison pour laquelle il n'a pas paru inutile de les faire figurer dans la présente étude.

## 3. Politiques linguistiques

Le tableau 1 permet d'avoir une idée des langues lues et écrites dans le territoire. Le problème se pose maintenant de savoir dans quelle mesure cette situation est l'expression de tendances spontanées ou la conséquence d'une ou de plusieurs politiques linguistiques consciemment élaborées par les différentes autorités susceptibles d'avoir du poids en la matière. Les trois principales forces en présence sont les autorités administratives du Territoire, les Missions, et les opinions et comportements du public dans la mesure où il s'ensuit une résistance ou un acquiescement à la politique conduite par l'une ou l'autre autorité. Plus que comme une politique consciente, organisée, cherchant à atteindre des buts précis dans un cadre défini, la position de la Métropole face aux problèmes linguistiques en Polynésie se présente comme une attitude héritée de l'époque où la France était encore à la tête d'un vaste empire colonial. Une politique unique était alors appliquée par la métropole dans l'ensemble infiniment divers de son empire colonial, elle était la conséquence de la doctrine de « l'assimilation » dont l'objectif à long terme était de faire progressivement de l'ensemble des ressortissants des pays coloniaux des « Français à part entière ». En matière linguistique, la conséquence de la doctrine fut une politique de francisation.

Il résulte de ce qui précède qu'il paraît difficile de considérer la politique linguistique appliquée en Polynésie par la France comme spécifiquement conçue pour ce Territoire particulier. Il est frappant au contraire de constater que la même politique a été appliquée dans des pays où coexistent une multitude de langues et de dialectes mutuellement inintelligibles comme en Afrique Noire et en Nouvelle-Calédonie et dans des pays où existe une langue unique ou un dialecte qui joue un rôle de langue de relation et a incontestablement vocation à devenir langue nationale comme à Madagascar ou à Tahiti. Cette politique unitaire est un héritage de l'esprit de centralisation qui caractérise l'administration française

depuis la Convention et l'époque napoléonienne. Ce n'est donc pas au niveau de la Polynésie, mais au niveau de la société globale comprenant la Métropole et l'ensemble des territoires qui constituèrent à une époque l'Union Française qu'il conviendrait d'étudier la politique linguistique française. Une telle étude aurait un intérêt certain, mais dépasserait bien sûr le cadre de cet article.

C'est l'enseignement à tous les niveaux (primaire et secondaire) et selon toutes ses modalités (enseignement public et enseignement privé) qui est l'instrument principal de la politique de francisation. Dès le niveau le plus élémentaire, la totalité de l'enseignement est dispensée en français. A aucun stade, dans l'enseignement public, le tahitien n'est enseigné. L'usage des langues vernaculaires est interdit dans le cadre des écoles, non seulement aux maîtres, mais encore aux élèves qui ne sont pas autorisés à les employer pendant la classe et même dans leurs ieux pendant les récréations. Cela a pour but de faire acquérir aux élèves une connaissance pratique de la langue française et d'éviter qu'elle ne soit pour eux qu'une langue morte, sans utilisation possible dans le cadre de la vie quotidienne.

En dehors de l'école, c'est encore le français qui occupe une position dominante. Les dialectes polynésiens sont tacitement ignorés dans tous les cas où la nécessité de communiquer ne rend pas strictement indispensable un recours au vernaculaire. Le français est la langue officielle de tous les services officiels du Territoire: administration, services techniques (agriculture, travaux publics, etc.), justice, police, etc. Les échelons supérieurs de la hiérarchie disposent d'interprètes assermentés (dont le rôle est particulièrement important dans les Tribunaux). Aux autres échelons, les fonctionnaires territoriaux d'origine métropolitaines sont assistés par des fonctionnaires de recrutement local qui font fonction d'interprètes quand le besoin s'en fait sentir. Il existait du reste une épreuve facultative de tahitien dans l'examen pour le recrutement local des fonctionnaires de tous les services de l'administration, laquelle a été supprimée récemment pour des raisons étrangères à la politique linguistique. La totalité des textes administratifs sont rédigés en français. Le Journal Officiel du Territoire est entièrement rédigé en français à l'exception d'un petit nombre de cas (annonces légales relatives à la propriété foncière notamment) où une traduction en tahitien accompagne le texte français. Bien qu'à ma connaissance il n'y ait aucun règlement formel à ce sujet, le français est la langue employée dans les délibérations de l'Assemblée Territoriale,

les interventions en tahitien sont rares: leur fréquence relative est du reste un indice révélateur de la coloration politique de l'Assemblée. Certains avis destinés à la population des districts sont affichés en tahitien. De même, certaines brochures de vulgarisation agricole sont diffusées dans les deux langues. D'une manière générale, le tahitien est utilisé chaque fois qu'il est nécessaire d'être compris de la population et en particulier lorsque sa collaboration spontanée est sollicitée. Parmi les autres concessions faites au tahitien, il en est une qui est de taille, c'est l'existence des émissions en langue tahitienne diffusées par Radio Tahiti dont nous avons déià eu l'occasion de souligner le rôle capital dans la promotion de la langue et des valeurs tahitiennes. Les autres n'ont au'une portée mineure: cours public de tahitien, surtout destiné aux Européens, donné à raison de quatre heures par semaine dans les locaux de la Mairie de Papeete, cours de tahitien donné à Paris à l'Ecole Nationale des Langues Orientales Vivantes.

La politique linguistique suivie pour le chinois fut très différente de celle adoptée par le tahitien. Cette divergence est très révélatrice des intentions profondes qui sont à l'origine de ces deux politiques linguistiques. Nous avons dit que la politique suivie à l'égard de la population tahitienne était une politique de francisation dont la fin profonde était d'être l'instrument de son assimilation. Or, l'assimilation est précisément, ce que jusqu'à une date récente on refusait d'envisager pour la population d'origine chinoise, dotée dans sa majorité d'un statut d'étranger, et à laquelle des naturalisations n'étaient accordées que de manière tout à fait exceptionnelle (COPPENRATH, 1967: 95). Cette politique suivie à l'égard de la minorité chinoise est le fruit de l'attitude réservée de l'Administration, qu'inquiète l'existence d'un « problème chinois » à Tahiti (MOENCH, 1963: 32-38) et de l'attitude violemment anti-chinoise de la bourgeoisie « demie » qui domine à l'Assemblée Territoriale et dont les Chinois sont les rivaux directs en matière économique (COPPENRATH, 1967: 84-91). Jusqu'à une époque récente, les Chinois avaient toute facilité pour ouvrir des écoles chinoises (où cependant un certain nombre d'heures d'enseignement du français étaient obligatoires). Il y eut ainsi trois écoles chinoises dont l'effectif dépassa 1 000 élèves. L'enseignement était donné en hakka, puis après 1950 en mandarin. Cependant, la minorité chinoise eut tendance à profiter de moins en moins des facilités qui lui étaient ainsi accordées et manifesta une préférence grandissante pour les écoles privées ou publiques de langue française, dont l'enseignement offrait aux jeunes une préparation plus utile à leur participation active à la vie du Territoire. Déjà en 1951, l'effectif total des élèves fréquentant les écoles chinoises n'était que de 310 élèves contre 1 011 dans les écoles françaises privées ou publiques. Cependant, il fallut attendre 1964 et la reconnaissance de la Chine Populaire par la France pour que cette désaffection de fait reçût une consécration officielle et qu'un arrêté entraînât la fermeture des écoles chinoises. Ce revirement est dû au fait que la reconnaissance de la Chine Populaire ne laisse plus qu'une seule perspective à long terme pour régler le sort de la minorité chinoise: l'assimilation. D'où cette nouvelle politique de francisation qui en est la préparation.

La politique linguistique des Missions fut et reste nettement différente de celle de l'Administration. La nécessité d'obtenir une adhésion profonde des populations qu'elles se proposent d'évangéliser entraîne pour elles l'obligation d'utiliser les langues vernaculaires. Ce sont les missionnaires qui ont rassemblé les matériaux linguistiques les plus considérables pour servir à la connaissance des dialectes polynésiens parlés dans le Territoire (publication de dictionnaires, de grammaires, pour le tahitien, le marquisien, le mangarévien). Très tôt, ils ont ouvert des écoles dans lesquelles l'enseignement était donné en vernaculaire. Dès 1829, Moerenhout constatait que « à Papara, la plupart des Indiens savent lire et écrire, grâce à l'assiduité de M. Davies, qui n'épargne ni soins ni peines pour leur donner ce premier rudiment d'éducation » (Moerenhout, 1837, I: 278). Des recherches historiques seraient nécessaires pour savoir quand et comment s'est fait le passage de l'enseignement en langue vernaculaire à l'enseignement donné en français. Il semble que, dès 1860, la mission catholique ait fait un effort considérable pour favoriser la diffusion du français (RULON, 1964: 90-92), avec l'appui actif de l'administration coloniale. La crainte que l'acquisition du français n'entraîne pour les protestants de l'île une menace pour leur foi religieuse est l'argument essentiel avancé par la reine de Tahiti lorsque, en 1860, elle demandait au représentant du gouvernement français l'envoi de deux missionnaires protestants français : « Nous désirons ardemment que nos enfants apprennent la langue française, mais nous ne voulons pas que lorsqu'ils apprennent le français, ce ne soit que dans le but de changer de religion » (VERNIER, n.d.: 171). Le nom donné par le pasteur Vienot à ses écoles: « Ecoles françaises indigènes » est significatif, il traduit un acquiescement, réticent sans doute, mais réel à la politique de francisation. « On enseigne aux élèves, en français, les matières du programme scolaire. On parle français, même pendant les récréations et les

études. Mais pour le côté spirituel, pour la lecture de la Bible, la préparation des écoles du jeudi et du dimanche, etc., nos élèves tahitiens retrouvent leur langue maternelle » (VERNIER, n.d.: 244). Il est certain en tout cas que les écoles gérées par les missionnaires, subventionnées par le Territoire, se sont aujourd'hui entièrement alignées sur les programmes des écoles publiques et dispensent en français la totalité de leur enseignement non religieux. Une notable exception cependant: dans le cadre des établissements du niveau secondaire tenus par les missions catholiques et protestantes, il existe un cours de tahitien, pour les élèves des grandes classes seulement. C'est le seul enseignement du tahitien qui s'adresse à la population scolaire du Territoire. Il est évident qu'il n'en touche qu'une très faible partie.

Si les écoles missionnaires participent aujourd'hui à la politique de francisation en matière d'enseignement, en matière proprement religieuse, les missions restent totalement fidèles aux langues vernaculaires. Le tahitien, ou tel dialecte polynésien dans certains archipels, est la langue employée dans les services religieux. L'instruction religieuse des enfants est donnée en vernaculaire. Enfin. pour avoir traduit en langues vernaculaires la totalité ou une partie de leurs textes sacrés, les Missions de toute confession offrent à leurs fidèles d'origine polynésienne les seules lectures qu'il leur soit possible de faire dans leur langue maternelle. Si l'on tient compte du fait qu'à l'heure actuelle les paroisses constituent les cadres sociaux les plus solides des communautés polynésiennes, on voit que la politique linguistique suivie par les Missions en matière religieuse est le plus solide bastion qui assure la défense des langues polynésiennes contre les forces qui les menacent d'altération ou de disparition.

Pour comprendre les réactions de l'opinion publique à la politique linguistique suivie dans le Territoire, il est nécessaire de rappeler qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une « situation coloniale » (sur ce concept voir BALANDIER, 1963: 4-38). Il est certain que les réactions du milieu local sont différentes de ce qu'elles seraient dans le cas d'une acculturation spontanée et s'inscrivent dans le cadre d'une politique globale dont les grandes lignes furent définies par la Métropole. Par ailleurs, il ne faut pas oublier les intentions généreuses de la politique d'assimilation qui, théoriquement du moins, offre à tout sujet doué d'origine polynésienne la possibilité d'acquérir un statut social élevé. C'est ce qui explique la faveur certaine dont jouit auprès des masses tahitiennes de faible

niveau économique et culturel la politique de francisation. Bien qu'à ma connaissance aucune enquête en ce sens n'ait été faite, je suis persuadé que toute tentative pour introduire le tahitien dans l'enseignement primaire se heurterait à une opposition massive. La population de souche tahitienne interpréterait une telle mesure comme une brimade visant à lui interdire l'acquisition de la maîtrise du français, condition nécessaire de son élévation dans la hiérarchie économique et sociale. Rien ne montre mieux le souci des Polynésiens de voir leurs enfants acquérir la connaissance du français que d'observer le comportement linguistique à l'intérieur des familles. Alors que les parents et les autres adultes parlent entre eux en tahitien, ou en un autre dialecte polynésien parlé dans le Territoire, dès que le niveau de leurs connaissances rend la chose praticable, ils emploient le français pour parler avec leurs enfants d'âge scolaire. Ceux-ci leur répondent tantôt en français tantôt en polynésien selon le cas. Les parents espèrent ainsi faciliter les progrès scolaires de leurs enfants. Les réticences à l'égard de la politique de francisation n'apparaissent que dans l'élite polynésienne et la bourgeoisie « demie », c'est-à-dire dans la couche de population où la maîtrise du français est déjà un fait acquis. L'attachement de cette catégorie de la population au tahitien a un caractère surtout sentimental. Le patrimoine linguistique devient pour ces strates très acculturées de la population d'origine locale un moyen de se donner des racines dans le passé, d'affirmer sa personnalité ethnique par rapport aux métropolitains. Il y a là sans doute un phénomène du même ordre que l'intérêt que portent les anglosaxons de Nouvelle-Zélande ou de Hawaii aux antiquités maories et hawaiiennes. Sur le plan linguistique, cet attachement de l'élite polynésienne du Territoire à des valeurs culturelles senties comme du passé se manifeste par une réaction puriste à l'égard de l'altération réelle ou supposée qui menace de nos jours le tahitien et par le souci de voir accorder au tahitien une place moins médiocre que celle qu'il occupe aujourd'hui. Un projet, actuellement à l'étude, consisterait à créer une « Académie tahitienne », qui, comme son homologue français, aurait pour tâche de fixer les normes de la langue et de lui permettre de s'adapter au monde moderne en l'enrichissant sans la dénaturer. Un tel projet intéresserait peu les masses d'origine polynésienne qui, devant toute tentative pour promouvoir le tahitien, appréhendent qu'elle ne soit utilisée par l'élite de langue française pour maintenir son avance culturelle; sa réalisation apporterait en revanche une appréciable satisfaction aux aspirations de l'élite.

## 4. Alphabétisation et problèmes de l'enseignement

Le taux d'alphabétisation est remarquablement élevé en Polynésie française: selon les résultats du recensement de 1962, 5,5 % seulement de la population de plus de 15 ans est illettrée (INSEE: 42). De plus, ce taux est en régression régulière: 4,7 % pour le groupe d'âge 15-19 ans, 5,4 % pour le groupe 20-59, 8,4 % pour le groupe de 60 ans et plus. Certes, il y a lieu de rappeler les réserves déjà faites quant à la valeur de ces résultats, ils n'en paraissent pas moins donner une image satisfaisante de la réalité. Une des raisons de ce taux d'analphabétisme très bas est la prodigieuse réceptivité des Polynésiens à l'égard de l'innovation. L'écriture fut vite considérée comme une nouveauté utile, il est arrivé que des individus n'ayant pas eu la possibilité de fréquenter l'école aient appris d'eux-mêmes à écrire, aidés par un parent lettré; je connais quelques cas de ce genre aux Marquises. Mais la raison essentielle est, bien entendu, l'extraordinaire effort de scolarisation poursuivi par le service de l'Enseignement du Territoire, surtout au cours des dernières années. Depuis longtemps le taux de scolarisation est de l'ordre de 100 %. H. DESCHAMPS (1957: 64) remarquait déjà: « La situation de l'enseignement... paraît, si l'on en croit les statistiques, la plus florissante de tous les pays de l'Union Française. Le nombre des enfants scolarisés (14 310) dépasse très notablement celui des scolarisables (9 345) ». En fait, ce paradoxe d'un taux de scolarisation supérieur à 100 % s'explique par le choix d'un chiffre arbitraire pour la définition de la population scolarisable. Le taux était de 15 % de la population totale. Il a été fixé à 20 % en 1961, ce qui est encore insuffisant, puisque en 1967, la population scolarisable théorique était de 19 200 alors que l'effectif des écoles primaires était de 25 000. La publication des résultats du recensement de 1962 permet d'arriver à une estimation mieux fondée du taux de scolarisation réel. La population scolarisable étant définie comme celle dont l'âge est compris entre 5 et 14 ans, celle-ci était en novembre 1962 d'après le recensement (enfants nés entre 1957 et 1949) de 22 673 (INSEE: 122), ce qui correspond à un taux réel de 26,8 % de la population totale. Au 1er janvier 1963, l'effectif total de l'enseignement primaire était de 20 398, l'effectif des classes de 6e et 5e de l'enseignement du second degré (dont les élèves ont des âges rentrant dans le cadre de la définition donnée plus haut) était de 1 484, soit un effectif total scolarisé de 21 882. L'écart entre les deux chiffres est très faible et correspond à un taux de scolarisation de 96,5 %. En

fait, cet écart est de l'ordre de grandeur de l'erreur découlant de la méthode de calcul suivie et il paraît absolument légitime de considérer, comme le fait le service de l'Enseignement, que la population de Polynésie française est scolarisée à un taux très proche de 100 %. On peut donc considérer que l'alphabétisation et la scolarisation de la population du Territoire sont des problèmes résolus. Il reste à voir d'abord comment il a été possible de donner une solution à ces problèmes et ensuite, puisqu'une politique scolaire qui limite ses ambitions à la seule alphabétisation est notoirement insuffisante, comment l'enseignement en Polynésie s'efforce d'atteindre son véritable objectif qui est de préparer les enfants à la vie active.

Certes, une politique de scolarisation bénéficie en Polynésie d'éléments favorables qui sont d'une part, la petitesse relative du Territoire qui fait qu'un effort d'ampleur limitée suffit à résoudre les problèmes, d'autre part, le niveau de vie relativement élevé de la population. En revanche, d'autres facteurs sont nettement défavorables: la dispersion géographique des populations des archipels excentriques et la difficulté des communications, enfin et surtout, la jeunesse d'une population en pleine expansion démographique (taux d'accroissement annuel de la population

Tableau 2

Statistiques concernant l'enseignement
(Source : Archives du Service de l'Enseignement)

	1958	1961	1964	1967
Crédits inscrits au budget (en millions de francs CFP)	76 660	171 869	285 612	575 708
Enseignement du premier degré Effectifs	15 249 123 401	17 889 133 465	21 471 139 595	24 984 158 809
Enseignement du second degré Effectifs	1 027	1 651	2 873	3 645
Enseignement technique Effectifs	157	255	432	550
Résultats aux examens — C.E.P. — B.E.P.C. — Baccalauréat — Enseignement technique	501 88 — 36	595 109 — 30	792 246 25 56	821 221 48 60

de l'ordre de 3,3 %). Le problème, pour le service de l'Enseignement, est d'assurer la scolarisation de générations d'année en année plus nombreuses, tout en évitant une baisse dans la qualité de l'enseignement dispensé et en assurant au contraire son amélioration. Les chiffres figurant au tableau 2 donnent une idée de l'ampleur du problème à résoudre et de l'importance des moyens employés pour y faire face. Au cours d'une période de neuf ans, les dépenses d'enseignement inscrites au budget du Territoire ont plus que quintuplé. La proportion de ces dépenses dans l'ensemble du budget du Territoire augmente sans cesse, passant de moins de 20 % à plus de 27 % en 1966. Et il faut encore ajouter que les chiffres figurant au tableau ne rendent pas compte de la totalité des dépenses effectuées. N'y sont pas comprises, en effet, une partie des dépenses de constructions scolaires financées par la métropole (F.I.D.E.S.) et le Fond Européen (681 millions de francs pacifique pour le Plan quinquennal 1966-1970) et les dépenses de fonctionnement des enseignements secondaire et technique prises en charge par la Métropole depuis 1962. Au cours de la même période, l'effectif des élèves fréquentant les écoles primaires a augmenté de 64 %, celui des établissements secondaires et des établissements d'enseignement technique a plus que triplé. Une telle croissance ne peut aller sans poser de sérieux problèmes. Le plus grave est celui du recrutement des maîtres pour l'enseignement primaire; leur niveau insuffisant est un sujet de préoccupation qui apparaît constamment dans les rapports annuels émanant du service de l'Enseignement. En 1967, il était estimé que 40 % des maîtres étaient « des jeunes enseignants sérieux et dévoués mais qui n'ont ni l'instruction, ni les connaissances professionnelles pour faire un travail efficace ». Le problème est particulièrement aigu pour certaines îles des archipels éloignés où il n'est possible de recruter sur place qu'un personnel d'un niveau extrêmement médiocre et où les ressortissants d'îles plus favorisées ne veulent aller à aucun prix, appréhendant des conditions d'existence très dures et un isolement sévère qui font que la vie dans ces îles est sentie comme un exil. Ajoutons que le nombre de candidats est inférieur à la moitié des places mises au concours pour la préparation des futurs enseignants du primaire et que l'actuelle prospérité économique et la pression sur le marché de l'emploi due à l'implantation du Centre d'Expérimentation du Pacifique font que les vocations d'instituteurs sont rares. Le problème de recrutement semble difficilement soluble, au moins à court terme, dans le contexte actuel. Le service de l'Enseignement tente de remédier à cette situation en recrutant des insti-

Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. hum., vol. IX, nº 1, 1972: 49-61.

tuteurs métropolitains et en faisant appel à des jeunes gens accomplissant leur service militaire dans le cadre de la Coopération. Mais de telles mesures ne constituent qu'un palliatif, utile pour pourvoir les postes des îles déshéritées, mais insuffisant sur un plan global.

Cela n'a pas empêché le service de l'Enseignement de chercher à améliorer la qualité de l'Enseignement primaire là où la chose était possible. Au cours de la période considérée, malgré le fort accroissement de l'effectif global, le nombre moyen d'élèves par classe a diminué, passant de 38 à 31. Une autre source de manque d'efficacité pédagogique a été également combattue. Il s'agit des Ecoles à classe unique où un seul maître a en charge la totalité des élèves d'âge scolaire, des plus jeunes aux plus âgés. Or, nos statistiques nous montrent que le nombre de classes à crû plus vite que le nombre d'établissements, ce qui correspond en partie à une diminution du nombre d'écoles à classe unique. Là où la dispersion géographique de la population empêchait formellement d'envisager la multiplication des classes, des solutions audacieuses ont été expérimentées. Dans les Tuamotu et dans les Marquises ont été ouverts des centres inter-îles où sont regroupés les élèves les plus âgés des écoles à classe unique, sous le régime de l'internat. Un effort a été également fait pour améliorer la qualité des programmes et des manuels scolaires auxquels on reprochait un manque complet d'adaptation aux réalités locales. Le livre de lecture, Tico et Mareta, présente à l'enfant des scènes de la vie polynésienne qui lui sont familières, les programmes de géographie et de sciences naturelles comportent l'étude prioritaire des réalités du pays. Enfin, pour pallier l'insuffisante connaissance du français d'une fraction appréciable du personnel enseignant, des leçons de langage sont transmises par la Radio scolaire.

Au terme de cette revue des problèmes de l'enseignement primaire en Polynésie, il faut, comme le fait avec une courageuse lucidité un rapport récent du service de l'Enseignement, se poser le problème de son efficacité. « La quasi-totalité des enfants d'âge scolaire est scolarisée en Polynésie Française. Mais quel bénéfice tirent-ils de cette scolarisation? ». Deux facteurs sont pris en considération pour tenter une estimation, nécessairement très approximative, du taux d'efficacité de l'enseignement. Le premier est le taux de réussite aux examens par comparaison avec le nombre d'enfants en âge de s'y présenter. Le second tient compte de l'âge des enfants figurant à l'effectif des différentes classes du cycle

primaire. On constate que nombreux sont les enfants qui, trop âgés pour leur classe, ne feront jamais un cycle d'étude primaire complet. Il est inutile d'entrer dans le détail des calculs utilisés pour cette estimation, il suffit d'en donner le résultat. Le rendement de l'enseignement primaire en Polynésie est estimé à :

60 à 70 % à Tahiti 30 à 35 % aux Iles-sous-le-Vent 20 à 30 % aux Australes 20 à 25 % aux Marquises 10 à 25 % aux Tuamotu Gambier.

Les taux d'efficacité varient donc considérablement selon les archipels. Ainsi apparaît l'importance des facteurs différentiels soulignés au début de la présente étude. Le facteur géographique, tout d'abord, qui permet d'opposer à Tahiti l'ensemble des archipels, puis, parmi ceux-ci, les archipels excentriques à ceux proches de Tahiti. Les facteurs sociologiques ensuite, car il est certain que le rendement nettement supérieur à Tahiti d'un enseignement primaire donné en français s'explique par la concentration dans cette île de la majorité de la population demie et européenne, d'où découle un milieu naturel très francisé, particulièrement favorable à la réussite scolaire.

Enfin, un apercu sur les problèmes de l'enseignement dans un pays qui, comme la Polynésie Française, a résolu les problèmes de l'alphabétisation et de la scolarisation serait incomplet si aucune mention n'était faite des débouchés de l'enseignement primaire. L'enseignement secondaire a fait depuis la dernière guerre d'énormes progrès: en 1946, il n'y avait que 63 élèves dans l'enseignement secondaire public, en 1967 l'effectif est passé à 1 652. Comparativement à ceux du secondaire, les effectifs de l'enseignement technique paraissent encore faibles. On voit là une manifestation de la tendance des pays de la zone intertropicale à mettre trop l'accent sur la préparation aux carrières du secteur tertiaire. Un effort est fait cependant pour adapter l'enseignement aux besoins de l'économie du Territoire: une école hôtelière a été créée, on assiste aux débuts d'un enseignement post-scolaire agricole.

## 5. Conclusion

Au terme de cette étude sommaire, conduite par un anthropologue et non par un linguiste, fondée uniquement sur une connaissance générale du milieu acquise au cours de quatre années passées dans le Territoire ainsi que sur le dépouillement des sources de documentation les plus immédiatement accessibles.

il ne paraît pas inutile de faire le point sur les résultats acquis, d'indiquer les domaines où un développement des recherches paraît particulièrement souhaitable, de poser le plus brûlant parmi les problèmes évoqués, celui des rapports du français et du tahitien.

Le premier point qui paraît devoir être relevé est que la situation linguistique en Polynésie n'est en aucune manière une situation stable. L'analyse la révèle au contraire comme étant en plein devenir: progression du français, maintien d'une influence anglaise, expansion du tahitien aux dépens des autres dialectes qui en sont à des stades divers de régression, déclin probable du chinois que devrait précipiter la nouvelle orientation prise dans la politique suivie à son égard. D'autre part, il est apparu qu'on ne peut saisir cette situation dans son dynamisme sans recourir à une analyse qui montre la complexité des facteurs qui sont à l'œuvre dans une société multilingue. Parmi les éléments différentiels qui sont apparus pertinents, relevons: des éléments géographiques (opposition entre milieu rural et milieu urbain, entre archipels proches et archipels éloignés); des éléments démographiques (importance de l'effectif respectif des sujets parlant les différentes langues en contact, opposition entre les diverses classes d'âge); des éléments économiques (comportements linguistiques différenciés en fonction du niveau de vie); des éléments sociologiques (opposition « Demis » - Polynésiens); des éléments culturels (situation de chaque langue dans une échelle de prestige); des éléments politiques (importance du facteur « situation coloniale », importance du facteur « politique » pour l'explication d'une situation dialectale de type marquisien). Tous ces éléments, qui du reste ne constituent pas autant de variables indépendantes, doivent être pris en considération pour arriver à une explication de la situation actuelle et pour déterminer le sens de son évolution. Comme le montre Uriel WEINREICH, ce sont eux qui permettent d'expliquer « the extent, direction, and nature of interference of one language with another » (1953: 4).

Sur bien des points des recherches plus approfondies apparaissent nécessaires. D'un point de vue purement linguistique, il faut rappeler qu'aucun des cinq principaux dialectes polynésiens parlés dans le Territoire n'a fait l'objet d'une étude scientifique. Il serait plus que temps d'en entreprendre avant qu'il ne soit définitivement trop tard. En raison des réserves qu'appellent les éléments apportés par les recensements, on doit considérer que la situation linguistique du Territoire est encore largement inconnue, surtout pour les dialectes autres que le tahitien.

Enfin, aucune étude scientifique n'a été faite qui ait permis d'aborder dans ce travail le si intéressant problème des interférences linguistiques. La situation linguistique du Territoire offre pourtant de nombreuses possibilités de recherche dans ce domaine. En matière historique, des recherches seraient à conduire pour replacer la politique linguistique suivie en Polynésie dans le contexte de celle qui fut suivie globalement pour l'ensemble des ex-colonies françaises. De même, l'histoire de la politique scolaire mériterait d'être étudiée.

Quant au problème des rapports du français et du tahitien, deux questions doivent être abordées: la politique de francisation a-t-elle réussi et quel est son avenir? Une autre politique est-elle possible? L'impression superficielle qu'éprouve ne serait-ce que le simple touriste dès qu'il se déplace hors de l'agglomération de Papeete est que la connaissance du français est loin d'être générale dans le Territoire. Si l'on veut dépasser ce stade d'appréciation superficielle, le fait est qu'à s'en tenir aux résultats du recensement de 1962, dont les réponses doivent être considérées comme biaisées par une tendance des recensés à se surclasser, 60 % de la population ne savent pas lire et écrire le français. Ce pourcentage n'est que de 39 % pour la population d'origine demie. Il est de 68 % pour l'ensemble de la population d'origine polynésienne, de 54 % pour la population polynésienne des Iles du Vent, de 80 % pour l'ensemble de la population polynésienne des autres archipels. Cela revient à constater que dans l'ensemble du Territoire, un Polynésien de plus de quatorze ans sur trois est capable de lire et d'écrire le français, un sur cinq dans les archipels. Un tel résultat après plus d'un siècle d'action en faveur du français peut paraître faible. Aussi la politique qui y a abouti a-t-elle suscité des réserves. « Il est certain que nombre d'écoliers redeviennent illettrés quelques années seulement après avoir quitté l'école par manque de pratique de la lecture et de l'écriture » (INSEE: 42) « on déclare que la grande majorité des élèves oublie le français dès sa sortie de l'école et que nos programmes conçus pour la Métropole, ne peuvent susciter que de vains exercices de mémoire » (Des-CHAMPS, 1957: 64). Il faut noter cependant que l'effort considérable entrepris par le service de l'Enseignement semble porter ses fruits. A en croire les résultats du recensement de 1962, la connaissance du français progresse rapidement chez les jeunes: 57 % des jeunes du groupe d'âge 15-19 ans ont déclaré « savoir lire et écrire le français » contre 38,6 % pour le groupe de 20-60 ans, 22,9 % pour le groupe de plus de 60 ans.

Quelle que soit la progression que soit appelée à connaître le français (et il faut considérer qu'elle ne peut être que lente), le fait n'en demeure pas moins que 80 % des recensés ont déclaré savoir lire et écrire le tahitien et que le tahitien est la langue maternelle d'un pourcentage certainement plus élevé encore de la population du Territoire (INSEE: 42-47). Le tahitien reste donc la première langue du Territoire par le nombre de gens qui la parlent. Mais les Polynésiens n'ont en vérité aucune occasion d'enrichir et de cultiver cette connaissance spontanée de leur langue. Il faudrait pour cela faire une part au tahitien dans l'enseignement dispensé dans les écoles. Mais cela suppose un choix politique sur lequel il n'y a pas lieu de s'interroger ici. Il est certain également que les esprits ne sont pas mûrs, ni du côté des enseignants, ni du côté des masses, pour concevoir et accueillir une mesure d'envergure dans ce domaine. En attendant, les Polynésiens lettrés qui sont incapables de profiter d'une lecture effectuée en français (et ils représentent une écrasante majorité, davantage encore que ne le laissent supposer les statistiques) n'ont aucune occasion d'alimenter leur esprit. Radio Tahiti est certainement à l'heure actuelle l'institution dont l'action éducative sur les masses est la plus réelle et la plus profonde. Mais cette action reste orale. En dehors de la Bible et d'un périodique religieux mensuel pour chaque confession, les polynésiens n'ont rien à lire dans leur langue: aucun ouvrage qui leur soit

adapté, aucune presse d'information. Le principal bénéfice qu'ils tirent de leur alphabétisation se limite donc à la capacité de tenir une correspondance. J'ai connu maints Marquisiens passés par les écoles qui le font, mais il faut voir le traitement qu'ils font subir à leur langue: les erreurs, en particulier dans la séparation des mots, sont si nombreuses que leurs lettres sont difficilement lisibles par leurs correspondants. Il suffirait de peu de choses pour remédier aux anomalies les plus frappantes de la situation actuelle: quelques heures d'enseignement du tahitien dans les classes terminales du cycle primaire et la création d'un hebdomadaire d'information et de culture en langue tahitienne. Mais, même des mesures aussi limitées iraient trop à l'encontre des tendances actuelles pour qu'on puisse envisager leur réalisation (1).

Manuscrit reçu au S.C.D. le 1er février 1972.

(1) Ces lignes ont été écrites en 1967. Depuis cette date, une évolution s'est produite dans les milieux enseignants qui ont pris conscience des problèmes posés par un enseignement en français dispensés à des élèves de langue maternelle tahitienne, au sein des classes favorisées, et particulièrement chez les étudiants; ceux-ci craignent de se couper des masses polynésiennes et souhaitent que la connaissance et la promotion généralisées du tahitien apportent le ciment destiné à consolider cette société pluriethnique. Il existe donc un climat favorable à la réalisation de mesures moins timides que celles que propose cette étude.

#### Références

BALANDIER (G.), 1963. — Sociologie de l'Afrique noire. 2º éd. Paris, Presses Universitaires de France.

COPPENRATH (Gerald), 1967. — Les Chinois à Tahiti. Paris, Publications de la Société des Océanistes, N° 21.

DESCHAMPS (H.) et GUIART (J.), 1957. — Tahiti, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides. Paris, Berger-Levrault.

DORDILLON (Mgr I.R.), 1904. — Grammaire et Dictionnaire de la langue des îles Marquises. Paris, Belin.

Finney (Ben R.), 1964. — Polynesian Peasants and Proletarians, socio economic change in the Society Islands. Unpublished Ph. Doctor Thesis, Harvard University. Cambridge, Mass.

Hooper (Anthony B.), 1966. — Marriage and Household Structure in Two Tahitian Communities. Unpublished Ph. Doctor thesis, Harvard University. Cambridge, Mass.

[INSEE]. — n.d. Résultats statistiques du recensement général de la population de la Polynésie française effectué le 9 novembre 1962. Paris, Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

KAY (Paul de Young), 1963. — Aspects of Social Structure in a Tahitian Urban Neighbourhood. J. of the Pol. Society, 72, 325-371.

MOENCH (R.), 1963. — Economic Relations of the Chinese in the Society Islands. Unpublished Ph. Doctor thesis, Harvard University. Vambridge, Mass.

Moerenhout (J.A.), 1837. — Voyages aux iles du Grand Océan, reproduction de l'édition princeps. Paris, Maisonneuve.

O'REILLY (P.), 1962. — Le français parlé à Tahiti. J. Soc. Océanistes, 18, 69-81.

Panoff (M.), 1964. — Les structures agraires en Polynésie française. Paris. École Pratique des Hautes Études, Centre Documentaire pour l'Océanie, Rapports et Documents, N° 1.

Pocumentarie pour l'Oceanie, Rapports et Documents, N° 1.
RULON (H.), 1964. — Organisation, programme et livres de l'École de Papeete à sa fondation en 1860. J. Soc. Océanistes, 20, 90-92.

STIMSON (F.J.) and MARSHALL (D.S.), 1964.— A Dictionary of some Tuamotuan Dualects of the Polynesian Language. The Hague, Martinus Nijhoff.

VERIN (P.), 1965. — L'ancienne civilisation de Rurutu (Iles Australes, Polynésie française). La période classique. Tananarive.

Vernier (Ch.), n.d. — Tahitiens d'autrefois, Tahitiens d'aujourd'hui. Paris. Société des Missions Évangéliques.

Weinrich (U.), 1953.—Languages in Contact. New York, Publications of the Linguistic Circle of New York, No 1.

Cah. O.R.S.T.O.M., sér. Sci. hum., vol. IX, nº 1, 1972: 49-61.